Vivre et travailler dans la société de l'information: priorité à la dimension humaine. Livre vert.

1996/2170(COS) - 24/07/1996 - Document de base non législatif

OBJECTIF : le présent Livre vert fait partie d'un ensemble de quatre communications et propositions sur le thème de la Société de l'information. Il vise à alimenter le débat sur les aspects sociaux soulevés par le passage à la Société de l'information en mettant l'accent sur les questions clés de l'organisation du travail, de l'emploi et de la cohésion sociale. CONTENU : le Livre vert s'inspire largement des travaux menés par les deux organes consultatifs que la Commission avait créés l'an dernier, à savoir le "Groupe d'experts de haut niveau" et le "Forum sur la Société de l'information". Le document ne nie pas les possibilités de création d'emplois que présentent les technologies de l'information et de la communication (TIC) mais il reconnaît que les citoyens - et c'est naturel- sont inquiets et qu'il convient de répondre à leurs préoccupations face aux mutations annoncées. Il examine en particulier de quelle manière les TIC vont refaçonner l'organisation du travail et de la production et comment ces technologies transformeront la vie au travail. Pour que ce nouveau système d'organisation du travail soit créateur d'emplois, il doit être fondé sur la combinaison des TIC et de l'éducation-formation laquelle doit faire l'objet d'une refonte substantielle, indique le document. Par ailleurs, ces TIC requièrent de nouvelles compétences que le marché du travail n'a pas suscitées avec une rapidité suffisante. D'où la nécessité de placer l'investissement dans les ressources humaines au centre de la politique pour l'emploi. Le Livre vert montre également que les TIC peuvent jouer un rôle important dans le développement régional et local et peuvent aider à promouvoir l'intégration et la responsabilisation des citoyens. En effet, la société de l'information devrait être centrée sur les personnes et ne devrait pas créer d'inégalités entre les nantis et les démunis de l'information. Par ailleurs, les autorités locales ou régionales devraient jouer un rôle par le biais de pactes locaux et régionaux pour l'emploi, afin de mettre en place une politique de cohésion à plus forte intensité de main d'oeuvre et axée davantage sur les ressources humaines. Face à ces perspectives, la Commission est d'avis que les politiques publiques devraient notamment : - renforcer la capacité de l'Union à créer des emplois, garantir que les PME profitent pleinement des avantages de la SI et améliorer la cohésion dans les Etats membres et les régions en utilisant la capacité des TIC; - faire progresser la démocratie et la justice sociale en veillant à ce que les citoyens participent de façon active à la construction de la société de l'information; - donner des objectifs plus ambitieux aux politiques d'égalité des chances dans la vie professionnelle et familiale en accordant une attention particulière à la formation des jeunes aux TIC. - lever les obstacles auxquels sont confrontés les groupes sociaux défavorisés, afin que ceux-ci aient la possibilité de mieux maîtriser les TIC; - apporter leur soutien aux personnes ayant des besoins particuliers afin de leur permettre d'améliorer leur qualité de vie; - améliorer l'efficacité de l'administration publique ainsi que les prestations d'ensemble dans la santé et l'éducation par exemple. Sur toutes ces questions, la Commission invite les parties intéressées à transmettre leurs commentaires avant le 31/12/1996.